

**Bureau Syndical du
6 juillet 2023**

**DELIBERATION N° 2023-07-060
Attribution des bourses des EcoDéfis 2023**

Nombre de membres 27			L'an deux mille vingt-trois, le six juillet, à dix heures et trente minutes, le Bureau Syndical convoqué le 29 juin 2023 par le Président, s'est réuni dans les locaux du SYVADEC situé dans la zone artisanale, à Corte sous la présidence de Monsieur Don-Georges GIANNI, Président de séance. Monsieur Xavier POLI a été désigné secrétaire de séance. Le quorum étant atteint, le Bureau peut délibérer.
En exercice	Présents	Votants	
26	14	15	
Présents : GIANNI Don-Georges, POLI Xavier, FERRANDI Etienne, MATTEI Jean-François, MICHELETTI Vincent, GIORDANI Jean-Pierre, BERNARDI François, SOTTY Marie-Laurence, LACOMBE Xavier, NEGRONI Jérôme, SAVELLI Pierre, VIVONI Ange-Pierre, CICCADA Vincent, BONARDI Jean-Paul			
Pouvoirs : MAURIZI Pancrace donne procuration à GIANNI Don-Georges			
Absents : MARCHETTI François-Marie, MARIOTTI Marie-Thérèse, GIFFON Jean-Baptiste, MARCHETTI Etienne, POZZO DI BORGIO Louis, BRUZI Benoît, MARCANGELI Laurent, LEONARDI Jean-Charles, PELLEGGRI Leslie, GRAZIANI Frédéric, GUIDONI Pierre			
<p>Certifié exécutoire,</p> <p>après transmission en Préfecture le : 07/07/2023 et de la publication de l'acte le: 07/07/2023</p> <div style="text-align: right;">  <p>Pour le Président, par délégation, Le Directeur Général Adjoint Vincent ANDREI</p> </div>			

Le Vice-Président expose,

La 3ème édition des EcoDéfis organisée par le SYVADEC en partenariat avec l'Académie de Corse s'est déroulée le 1er juin 2023 à la salle Prumitei à Francardo. Elle a vu s'affronter, autour de défis environnementaux, les élèves des 4 établissements engagés dans les programmes pédagogiques EcoCulleghju et EcoLiceu.

Deux vainqueurs ont été désignés pour recevoir les bourses de 3 000 € pour le 1er prix et de 1 000 € pour le 2ème prix. Des lots de participation ont été remis à tous les élèves.

Il est demandé aux membres du Bureau d'autoriser le Président ou son représentant à verser les bourses prévues dans le cadre du dispositif des EcoDéfis suivant le classement suivant :

- o 3.000 € pour le 1er prix au Collège La Casinca - Folelli pour son projet de repar'Atelier
- o 1.000 € pour le 2eme prix attribué au Collège de Bonifacio pour son projet de bougies vertueuses.

Le Bureau Syndical, après en avoir délibéré :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L.5211-1 et 5711-1,
VU la délibération n° 2020-12-98 du 16 décembre 2020, portant délégations du comité syndical au Bureau syndical,

Considérant l'implication du SyvadeC dans la pédagogie en faveur de la prévention des déchets,
Considérant les délibérations du jury réuni le 1er juin 2023 à la salle Prumitei à Francardo,
Considérant que les crédits sont inscrits au budget,
Où l'exposé M. Jean-Pierre GIORDANI, Vice-Président

à l'unanimité :

- Donne acte au rapporteur des explications entendues,
- Autorise le Président ou son représentant à verser les bourses prévues dans le cadre du dispositif des EcoDéfis suivant le classement suivant :
 - o 3.000 € pour le 1er prix au Collège La Casinca - Folelli pour son projet de repar'Atelier
 - o 1.000 € pour le 2eme prix attribué au Collège de Bonifacio pour son projet de bougies vertueuses.
- Impute la dépense sur le compte 6714 dédié aux bourses et prix,
- Autorise Monsieur le Président ou son représentant à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération dans la limite des crédits budgétaires alloués pour l'exécution du présent marché.

Fait et délibéré à Corte les jours, mois et an que dessus,



Pour extrait certifié conforme,
Le Président,

Don Georges GIANNI

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs du SYVADEC et peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bastia dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa publication.

Accusé de réception en préfecture
02B-200009827-20230706-2023-07-060-A1
Date de télétransmission : 07/07/2023
Date de réception préfecture : 07/07/2023